



LA VIGIE

Journal de démocratie sociale

DES ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

ABONNEMENTS

Saint-Pierre — un an . . . 9 fr. 00
Union postale. — un an . . . 12 fr. 00

Direction Saint-Pierre

Rue JACQUES-CARTIER

INSERTIONS

Une à six lignes.	3 fr. 00
Reclames	0 fr. 50
Faits divers	4 fr. 00

LA SITUATION

Dans son dernier numéro la Vigie a fait un appel désespéré à l'Administration, afin d'enrayer l'exode toujours croissant de la population de ce pauvre pays, accablé par quatre mauvaises campagnes de pêche successives.

En effet, des mesures urgentes s'imposent. Il faut faire des réformes radicales dans le système économique de la Colonie pour assurer son relèvement futur.

Il faut obtenir de la métropole un secours immédiat qui permette de faire gagner leur pain quotidien à tous ces ouvriers sans travail sinon ils seront obligés de s'expatier les uns après les autres.

Environ 200 personnes sont encore parties au dernier courrier, d'autres convois se préparent et si les nouvelles du Canada sont bonnes il faut s'attendre à un exode général avant la fin de l'hiver.

Tout le monde étant d'accord sur cette question, nous pensions que nos vœux seraient exaucés. Hélas ! il n'en est rien.

Nous seulement notre appel n'a pas été entendu, mais encore nous venons d'apprendre que la Commission du budget de la Chambre des députés a voté une réduction de 20.000 francs sur notre subvention annuelle.

Lorsque nous criions à l'aide ! au secours !, la misère, la ruine sont à nos portes, nous sommes forcés d'abandonner nos foyers pour ne pas mourir de faim ! c'est alors qu'on nous impose de nouvelles charges.

En vérité ! nous aimons mieux croire que les Députés ignorent la situation exacte de la Colonie ?

Cependant dans son rapport au Président de la République du 4 février 1905, le Ministre des Colonies avait signalé cette crise économique, car elle sévissait déjà avec intensité ; il proposait une réforme administrative destinée à alléger nos charges. Parlons-en !

Le Gouverneur fut remplacé par un Administrateur, d'où une économie de 8.000 fr. Il y avait bien dans le rapport une phrase ainsi conçue.

« Le service de l'Intérieur se trouva « ver, et de ce fait purement et simplement supprimé ».

Il n'en fut rien. Le Service de l'Intérieur fut tout simplement débauché. Tous les employés furent installés à grands frais, dans les anciens bureaux du Secrétariat, abandonnant un local spacieux et bien approprié qui reste sans emploi.

Quelques uns de ces fonctionnaires et les plus gros, furent même augmentés ce qui absorba en partie l'économie faite sur la solde du Gouverneur.

Voilà comment, dans notre beau pays de France, on fait des réformes administratives au vingtième siècle.

Espérons que le nouveau Ministre des Colonies, M. Millès Lacroix, sénateur des Landes, ancien négociant, homme pratique, droit et rompu aux affaires, comprendra la situation des îles St-Pierre & Miquelon ! Pour nous sauver du péril extrême où nous sommes, il faut autre chose que des réformes sur le papier !

Le 4me anniversaire du "Réveil"

Mazier père était, il y a quinze jours

le 4^{me} anniversaire de la naissance de son « bâtarde » qui, on s'en souvient, reçut au baptême le doux nom de « Réveil Saint-Pierrais ».

Il paraît que l'enfant se porte à merveille grâce aux secours matériels et moraux qu'on n'a cessé de lui prodiguer depuis sa naissance. D'une humilité sans pareille et qu'on pourrait presque prendre pour de la timidité naturelle, il n'a jamais voulu consentir à se montrer en public plus d'une fois par semaine, et ce, moyennant la minimale somme de 25 centimes. « Quoique cela » comme la curiosité est un défaut presque général nous croyons pouvoir affirmer que tous les Saint-Pierrais le connaissent pour l'avoir vu de leurs propres yeux, ou tout au moins pour en avoir entendu parler. Ils ont donc apprécié comme nous les grandes qualités de son cœur et l'excellence de l'éducation que son père a tenu à lui donner lui-même à ses moments perdus.

Ce que l'on connaît moins peut-être, c'est le but qu'on s'est proposé en lui donnant le jour.

Mazier père a beau vous dire cent fois pour une qu'il l'a mis au monde pour en faire un défenseur de la vérité et de la justice, un promoteur des intérêts vitaux du pays, nous avons nulle peine à nous en convaincre et en tout cas nous ne nous en sommes nullement aperçus jusqu'à présent, bien au contraire.

Le « Réveil » défenseur de la vérité et de la justice ??? mais est-ce que Mazier connaît seulement ces deux mots ?... Peut-être, mais alors c'est pour les foulir aux pieds.

Le « Réveil » promoteur des intérêts



vitaux du pays ?... Allons donc !... Est-ce qu'au contraire il ne s'y est pas continuellement opposé ?... Est-ce qu'il n'a pas toujours pris la contre-partie de ce que proposaient ceux-là même qui étaient les mieux placés pour enrayer la crise économique dont nous souffrons ?... N'a-t-il pas sans cesse combattu les propositions que nous avons faites d'un établissement d'une usine à baleine à Miquelon, qui aurait donné du travail aux ouvriers du pays, de la construction d'un frigorifique à Saint-Pierre, qui rendrait en ce moment où la morue abonde, les plus grands services aux petits pêcheurs ?...

Au lieu de préconiser l'union dans le malheur, n'a-t-il pas cherché à nous exciter les uns contre les autres ; à susciter les haines, les discordes, les divisions dans les familles ?... N'a-t-il pas vomi la médisance et la calomnie à pleine bouche au point d'écorner tous les honnêtes gens y compris même ceux de son parti ?...

Ah ! certes, Mazier peut-être fier de son " Réveil ". Quant à son œuvre elle est jugée depuis longtemps. Il peut continuer à se donner des coups d'encensoir, à se comparer à Mirabeau ou à Barras ; à se complaire dans son rôle de brouillon et de brandon de discorde. Après tout, c'est peut-être pour lui le seul moyen de manger du pain, et il faut que tout le monde vive. Qu'il fasse donc, puisqu'il le faut, des appels de fonds à ses plus chauds partisans ... nous allions dire à ses amis, mais le pauvre !... combien en compte-t-il encore dans tout St-Pierre ?... Que ceux-ci continuent à lui prêter leur appui matériel et moral aussi longtemps qu'ils le pourront ! A défaut de l'estime des honnêtes gens ils auront peut-être la reconnaissance de Mazier.

De notre côté, nous continuerons, tout en travaillant au relèvement de la situation économique du pays à dévoiler les fourbes agissements de cet homme néfaste, à mettre la population en garde contre ses manœuvres déloyales et perfides, à défendre cette vérité et cette justice que le " Réveil " prône tant et qu'il n'a jamais connues ou respectées.

Voilà le rôle que nous nous sommes assignés dès la première heure, la ligne de conduite que nous nous sommes tracée et dont nous ne nous départirons jamais.

La Rédaction

Un incident

C'était pendant une réunion du Conseil d'Administration.

Toutes les précautions avaient été prises pour assurer le secret des délibérations de cette docte assemblée.

Les employés des bureaux avaient eu une demi-journée de congé, un gendarme grave, et pénétré de l'importance de sa mission de confiance, gardait l'entrée du sanctuaire.

La séance était commencée et M. le Président de la Chambre de Commerce dans un feuilleux discours, exposait au Conseil que que (ça, c'est le secret).

Soudain, un des membres de l'Assemblée interrompant l'orateur, déclare qu'il entend du bruit.

Grand émoi ! On sonne le gendarme qui accourt ; interrogé le brave Pandore affirme qu'il n'a vu âme qui vive, mais le bruit persistant, on lui ordonne de chercher, de fouiller et bientôt, au fond d'une armoire, le vigilant représentant de la force publique découvre deux souris qui grignotaient tranquillement des noisettes, oubliées là sans doute par le garçon de bureau.

Furieux, du bout de sa botte le gendarme expulse les malheureux animaux, les membres du Conseil poussent un soupir de soulagement et la délibération reprend dans l'ombre et le mystère.

Argus

Le Réveil et sa ligne de conduite Elle n'a jamais varié !!

Le " Réveil " prétend devoir le succès d'une existence non éphémère à deux causes principales.

La première, c'est l'appui qu'il a toujours trouvé auprès des indépendants de la Colonie Enfin soit passons. Nous la connaissons leur indépendance.

La seconde c'est que sa ligne de conduite n'a jamais varié et qu'il n'a jamais fait de politique proprement dite.

Ceci aurait demandé quelques petites explications.

Si Mazier veut dire par là que le " Réveil " a toujours fait une opposition systématique à tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, qu'il a constamment combattu M. L. Légasse et les corps élus en tout ce qu'ils se sont efforcés de faire pour le relèvement de la situation financière du pays, se servant pour cela de tous les moyens en son pouvoir, de toutes les armes propres et malpropres, loyales et déloyales, nous sommes complètement d'accord avec lui. C'est même, à notre avis une des grandes

raisons pour lesquelles la Colonie se meurt, car, il est évident que si toutes les bonnes volontés s'étaient unies pour réclamer en même temps les quelques réformes que nous souhaitons, nous les aurions depuis longtemps.

Si, au contraire Mazier entend par là que le " Réveil " n'a jamais changé d'opinion et de tactique nous nous permettons de lui faire observer qu'il s'abuse sans doute volontairement lui-même ou bien que la mémoire lui fait défaut. Mais au besoin nous saurions la lui rafraîchir.

Quant à sa politique, Mazier a bien raison de dire qu'il n'en a jamais fait de propre. Politique de potins, de racontars, de médisances et de calomnies : nous ne lui en avons jamais connu d'autre que celle-là

Mazier anarchiste

Afin de soulager la misère des malheureux sans ouvrage qui fuient le pays, Mazier s'est fait socialiste, anarchiste militant et somme Louis Légasse de partager avec eux sa fortune.

Il ne le menace pas encore d'une jolie petite bombe, mais ce sera pour la prochaine fois, quand on est sur cette pente il est difficile de s'arrêter.

Partagez, s'eriez-t-il ! les 100.000 francs de rentes que les contribuables vous font, (sic) mettez en construction une autre église en bois etc, etc. et vous serez proclamé un grand homme désintéressé.

C'est une bien belle théorie mais difficile à mettre en pratique, d'autres l'ont prêchée avant vous, mais n'ont eu aucun succès. D'abord, dans l'espèce, nous doutons beaucoup qu'elle ait de l'écho auprès de M. Légasse et puis, pourquoi donc demandez-vous à M. Légasse seul de partager.

Que diable, il y a encore quelques gens riches à St-Pierre et nous nous demandons pourquoi M. Mazier n'invite pas aussi Messieurs Clément, Daygrand Riotteau et autres à partager leur fortune ; votre partie serait ainsi beaucoup plus grosse, car nous pensons bien que vous ne seriez pas le dernier arrivé lors de la distribution.

Tenez, vous êtes un sinistre farceur, ne parlez donc pas de vider le gousset des gens fortunés, invitez plutôt vos amis à faire comme M. Légasse, c'est-à-dire à donner de l'ouvrage aux ouvriers en mettant leurs nombreuses goëlettes en réparations, faites donc réparer les vôtres aussi ; ce sera plus efficace que de passer votre temps à écrire des bêtises.

L'IMPÔT FONCIER

Nous apprenons que la commission chargée de réviser les listes de l'impôt foncier s'est réunie dernièrement et a été d'avis :

1^e — De réduire dans de notables proportions, (50 000 nous a-t-on dit) la valeur locative des immeubles servant de base à la perception de cet impôt.

2^e — De ne plus imposer les maisons dont les propriétaires sont partis et qui par conséquent sont inoccupées.

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette décision qui prouve combien nos édiles ont le souci d'alléger autant que les circonstances le permettent, les charges écrasantes qui pèsent sur notre population.

Nous espérons que M. l'Administrateur tiendra compte de ce vœu et qu'il aura lui aussi à cœur en l'adoptant, d'entrer résolument dans la voie des réformes dont ce pauvre pays a tant besoin.

Le cri du cœur

A propos de frigorifiques, Mazier cette fois pousse un cri de détresse.

Ecoutez-le : Nous ne sommes pas opposés aux frigorifiques, mais nous ne voulons pas d'un établissement qui ne servirait que les intérêts d'une ou deux personnalités qui s'en gorgeraient jusqu'au menton.

Lisez : Nous reconnaissions qu'un frigorifique rendrait des services, mais nous n'en voulons pas parce que nous craignons qu'il ne profite à M. Légasse.

Voilà le cri du cœur, voilà le désintéressement de Mazier.

Vous tous petits pêcheurs qui cette année encore, avez manqué combien de belles marées faute d'avoir pu vous procurer de la boëtte fraîche, qu'un étatissement frigorifique vous aurait assuré, écoutez cet homme, qui vient vous dire :

Je ne veux pas qu'on fasse un effort pour vous donner les moyens de faire une pêche fructueuse, parce que je crains que M. Légasse en profite.

Voilà celui qui se dit votre défenseur.

Souvenez-vous en !

Il n'y a de pires sourds que ceux qui ne veulent rien entendre. Mazier est de ce nombre.

Il prétend que nous ne lui répondons jamais, que nous le calomnions toujours.

Le farceur !... Il sait très bien qu'aucu-

ne de ses questionnant soit peu sérieuse, n'est restée sans réponse ; que nous lui avons même parfois trop bien poussé, comme dans l'affaire **Subvention Postale** par exemple, qu'il était lui-même l'auteur et le seul **auteur responsable** de ce qu'il reprochait aux autres.

Non, mais voyons, Monsieur le Grand Calomnié, dites-nous le franchement, y tenez-vous tant que cela à vos réponses?... C'est que d'ordinaire vous le savez, vous n'y êtes pas des plus heureux dans le choix de vos questions. Il vous est arrivé par exemple d'interroger, à diverses reprises, la population Saint Pierraise, et chaque fois vous vous êtes attiré une de ces réponses bien méritées sans doute, mais qui ne doivent précisément pas vous faire plaisir : témoin ce magistral coup de pied au... bas du dos qu'elle vous a infligé à vous et à tous vos partisans, lors des dernières élections municipales.

Souvenez-vous en M. Mazier et soyez plus sage à l'avenir.

Les Pêcheurs Français à Terre-Neuve

L'entente cordiale est une très belle chose. Nul n'en est plus sincèrement partisan que nous. A une condition pourtant : c'est qu'elle ne nous soit pas éternellement onéreuse. Si les colonies anglaises se montrent hostiles à l'égard de nos nationaux et que, par suite du pacte qui nous lie avec l'Angleterre, nous nous sentions moins libres de protester auprès d'elle contre ses actes d'hostilité, évidemment l'entente cordiale n'est plus qu'unurre pour nous, puisqu'elle nous empêche de prendre telle ou telle attitude que nous aurions pu prendre en d'autres temps. A tout instant, le Parlement de Terre-Neuve délibère dans le but de mettre nos pêcheurs dans l'impossibilité d'exercer leur industrie sur les bancs et de ruiner les intérêts de notre colonie de Saint-Pierre et Miquelon. Ces jours derniers encore, on a pu lire dans nos colonnes une dépêche de nos pêcheurs se plaignant que les habitants de la côte terre-neuvienne détruisent leurs filets.

En d'autres temps, nous aurions protesté avec la dernière énergie auprès du gouvernement de la Grande-Bretagne. Nous ne pouvons le faire aujourd'hui que d'une manière extrêmement atténuée. Entre amis, les ménagements sont de règle. Encore faut-il que Pierre n'érigé pas en système d'abuser de l'amitié de Paul. L'hostilité tracassière dont témoignent les actes du Parlement de Terre-Neuve à notre égard ne saurait se prolonger indéfiniment sans nuire à l'entente cordiale elle-même. Un jour, on interdit à nos pêcheurs d'employer certains appâts ; un autre jour, on décide que les Terre-Neuviens ne pourront

faire partie de l'équipage de nos navires de pêche ; puis, on leur défend de porter du bois de chauffage à Saint-Pierre. Sans compter que le « bait bill », qui interdit la vente de la « boëtte » à nos pêcheurs est toujours en vigueur. Aujourd'hui, enfin, c'est de la destruction des filets de nos nationaux qu'il s'agit. En vérité, tout cela ne dépasse-t-il pas la mesure permise ?

Oh ! nous savons bien. L'Angleterre répondra que la colonie de Terre-Neuve est une colonie autonome. Nous convenons qu'à ce titre elle ne saurait être rendue entièrement responsable des faits et gestes de celle-ci. Seulement, elle a des devoirs en tant qu'Etat protecteur. L'Angleterre est même plus qu'un Etat protecteur vis-à-vis de Terre-Neuve : elle est la mère-patrie. Comme telle, elle peut bien, le cas échéant, adresser des remontrances à une colonie anglaise et lui faire remarquer les inconvenients de sa politique. Il est inadmissible que Terre-Neuve persiste plus longtemps dans son système de vexations à l'égard de Saint-Pierre et Miquelon si l'Angleterre veut bien user de ses droits métropolitains.

Nous insistons d'autant plus, que nous retrouvons la même situation en Australie pour la question des Nouvelles-Hébrides et en Egypte pour la question éthiopienne. Depuis vingt-cinq ans, l'Australie nous crée mille difficultés dans l'archipel néo-hébridais, et elle est la cause que, malgré tous nos droits, nous n'avons pas encore annexé ces îles à notre domaine colonial. Quand nous réclamons auprès de Londres, Londres nous fait valoir que l'Australie est émancipée et qu'elle ne l'écoute guère. Lord Cromer paraît ne pas écouter davantage le Foreign Office dans la question du chemin de fer de Djibouti à Addis-Ababa. Il a sa politique propre et prétend la rendre indépendante de celle du cabinet britannique. A ce compte, l'entente cordiale ne nous offre que des garanties purement théoriques.

Il est temps que l'Angleterre mette le holà aux impertinentes prétentions de ses colonies et de ses agents au delà des mers, et qu'elle leur trace des règles imprécisibles en matière de rapports internationaux. Il est inadmissible que l'entente cordiale existe seulement pour Londres, et qu'elle ne lie nullement ni les représentants du cabinet britannique au Caire et à Addis-Ababa, ni les gouverneurs anglais de Sydney et de Saint-Jean-de-Terre-Neuve. La France, très loyale dans ses rapports avec l'Angleterre et très scrupuleuse dans l'observation des conventions diplomatiques qui la lient, a bien le droit de demander en retour à l'Angleterre d'exiger du Parlement de Terre-Neuve qu'il tienne mieux compte des droits d'autrui et qu'il ne mette pas systématiquement obstacle à l'exercice de la pêche de nos nationaux dans ces parages.

(LA GIRONDE)

Nous sommes absolument de l'avis du correspondant de la Gironde ; Avec un peu de fermeté notre Gouvernement aurait pu obtenir pour St-Pierre bien des améliora-



tions qui du reste avaient été promises lors de la signature du traité du 8 Avril 1904.

Terre-Neuve dernièrement refusait aux pêcheurs américains des licences pour la boëtte. Aussitôt ces derniers demanderent à venir à St-Pierre y pêcher du hareng. Ces essais il est vrai ont été jusqu'ici infructueux, mais ils ont eu pour résultat d'ouvrir les yeux au Gouvernement de St-Jean qui est aussitôt revenu sur sa décision et délivré de nouveaux des licences aux pêcheurs américains.

Flagrant délit de mensonge

Le 6 octobre Mazier, par l'organe du Réveil affirme que M. le Capitaine de Port est, au su de tout le monde, le consignataire du navire Joséphine.

M. Jamet, capitaine de ce navire, écrit aussitôt une lettre dans laquelle il dément l'affirmation de M. Mazier et le prie, comme c'est son droit, d'insérer sa réponse dans le Réveil.

Le samedi suivant la lettre n'est pas publiée dans le Réveil, sous prétexte qu'il n'y a pas de place. Deux jours après, la Joséphine part pour France, et le 20 octobre la lettre de M. Jamet est enfin insérée, elle est accompagnée de nouvelles affirmations aussi mensongères que les premières, mais on ne craint rien à ce moment, la Joséphine est loin ; il n'en est pas moins vrai que M. Mazier a été pris dans cette affaire en flagrant délit de mensonge.

Etonnez-vous après qu'on vienne pompeusement vous annoncer que le Réveil St-Pierrais est entré dans sa quatrième année et que la ligne de conduite de ce journal n'a jamais varié, il a toujours lutté pour la défense de la VÉRITÉ et de la JUSTICE.

Le charlatanisme de Mazier Il veut remplir sa caisse

Il ne se mouche pas avec son pied, notre grand Homme ! Oyez-le plutôt.

« Le Réveil, dit-il, est fier de pouvoir dire qu'il est le premier journal qui ait eu à St-Pierre une existence non éphémère. »...

Ne croit-on pas entendre le Directeur en chef d'un de nos grands quotidiens de Paris célébrer les gloires de son journal dont la fondation remonte à une date si reculée qu'elle se perd pour ainsi dire dans la nuit des temps ?... Et pourtant le « Réveil » compte à peine trois années d'existence !

Mais ce n'est pas tout. Après avoir célébré les gloires immortelles de sa feuille à cinq sous, il se met à chanter, tel un coq

dans une basse-cour..... ses propres gloires et ses mérites qui, dit-il, lui permettent, sans forfanterie aucune, de se comparer à Mirabeau..... Quel charlatanisme et quelle fatuité !!!...

Et tout cela à propos du 4^{me} anniversaire de son " Réveil " quel malheur que cette précieuse date ne revienne qu'une fois l'an ! c'est en effet pour Mazier une bonne occasion de se vanter et surtout de battre la grosse caisse pour faire affluer les dollars dans la sienne. Et dire qu'il y a peut-être encore des gens assez simples et naïfs pour se laisser gobe par ce grand charlatan !...

QUELQUES QUESTIONS À MAZIER

Puisque d'après vous, fracturer les portes constitue un simple fait de plaisanterie et d'innocente farce, pourquoi faire garder votre maison par des gendarmes alors qu'il n'y avait aucun danger pour vous?

A propos l'émigration, vous prétendez que le Gouvernement ne peut rien pour l'empêcher. Ne pourrait-il pas tirer de la caisse de réserve quelques milliers de francs pour donner de l'ouvrage et du pain aux ouvriers qui n'en ont pas ?

Toutes les raisons que vous donnez pour expliquer l'émigration se réduisent à celle-ci : la misère dans le pays. N'êtes-vous pas une des causes principales de cette misère, vous qui n'avez cessé de vous poser en travers de tous les projets susceptibles de donner du travail à l'ouvrier ?

NÉCROLOGIE

La goëlette Emile, patron B'chet est rentrée il y a 4 jours dans notre port, retour des bancs.

Avec l'arrivée de ce bateau s'évanouissent les dernières chances qu'on avait de voir reparaitre, les marins Héguy et Maillard disparus du bord dans le courant du mois d'octobre.

Echappé au mois de Juin au naufrage de la goëlette Adriatique qu'il commandait, Héguy s'était embarqué sur l'Emile pour faire le reste de la campagne.

Lui et Maillard étaient deux enfants de St-Pierre, bien connus pour leur tenacité et leur courage.

Dans ces douloires circonstances qu'il nous soit permis d'offrir à la jeune veuve de Héguy à sa famille et

à celle de Maillard tous nos sentiments de condoléances pour l'affreux malheur qui les frappe.

Manufacture de Biscuit DES îLES ST-PIERRE-MIQUELON

Société Anonyme

AU CAPITAL DE 70.000 FRANCS.

Avis de Convocation
en assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 28 des Statuts de la Société Manufacture Française de biscuit des îles Saint-Pierre et Miquelon, messieurs les actionnaires de la Société sus-visée sont priés de vouloir bien assister à l'assemblée générale qui aura lieu le dimanche 23 novembre, à deux heures du soir, au café du midi, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1^o — Entendre les rapports du Conseil d'Administration et du commissaire sur les comptes arrêtés au 10 octobre 1906
2^o — Approuver s'il y a lieu les comptes présentés par le Conseil d'Administration :

3^o — Statuer sur toutes les demandes, propositions, modifications aux statuts, émises, soit par le Conseil d'Administration soit par les actionnaires présents à la réunion.

Saint-Pierre le 15 octobre 1906

Le Directeur
L. JOURDAN fils

A VENDRE ou A LOUER

Tout ou séparément

UNE HABITATION

Consistant en cales et quais. — Magasins. — Boutique. — Maison de 7 mille — Cours pour dépôts de bois, charbon etc. — Chalands. — Plusieurs maisons situées dans la ville.

Frigiel s d'armement et autres.

A VENDRE

EMILIE Jaugeant 96 tonneaux

GRAND MASTRE 72

" 54 "

SENSITIVE " 54 "

avec leur armement de pêche

S'adresser à la Maison F. Lebut

Le Gérant F. Dotsabide Imp. LA VIGIE